

20.089 n Réforme de la LPP21

inter-pension soutient la **voie médiane/ASIP**, qui a été proposée par diverses associations telles que la Société Suisse des Entrepreneurs ou la Fédération suisse du commerce de détail etc. Par rapport au modèle du message, la **voie médiane/ASIP** présente des avantages évidents :

- **La voie médiane/ASIP** élargit immédiatement la prévoyance pour le secteur des bas salaires, mais reste modérée afin qu'elle reste financièrement viable, car un renforcement trop marqué nuirait aux assurés en raison de l'augmentation des coûts salariaux accessoires par le biais de déductions plus élevées.
- **La voie médiane/ASIP** soutient un modèle de compensation facile à mettre en œuvre et qui permet de résorber les provisions déjà constituée de manière décentralisée.
- **La voie médiane/ASIP** compense la période de retrait plus longue par une période de contribution plus longue. L'âge abaissé de début des contributions a un effet ciblé sur les assurés des branches à bas salaires qui sont concernés par le régime obligatoire de la LPP.
- **La voie médiane/ASIP** inclut une réduction immédiate et unique du taux de conversion à un maximum de 6 %.
- **La voie médiane/ASIP** maintient le seuil d'entrée.

La rente compensatoire complémentaire doit être financée exclusivement dans le cadre du 2e pilier ; nous rejetons absolument l'introduction d'éléments liant l'AVS à la prévoyance professionnelle.

La réforme est nécessaire de toute urgence pour les fondations collectives et communes, car elles sont captives de la LPP, et leur part de sur-obligatoire est plus faible que pour les fondations de prévoyance d'entreprise. **inter-pension** veut contribuer à cette réforme, car les possibilités d'assainissement pour nos membres sont limitées. C'est maintenant au Parlement de définir les détails d'une manière socialement acceptable pour la majorité.

inter-pension s'engage

Communauté d'intérêts

inter-pension s'engage pour une prévoyance professionnelle indépendante et soutient la solidarité entre employés et employeurs. Les cotisations comme les bénéfices doivent servir à une prévoyance attractive.

inter-pension défend les intérêts des institutions communes et collectives indépendantes. Elle participe activement aux débats et aux discussions politiques en relation avec la prévoyance professionnelle en Suisse.

inter-pension est actif

Porte-voix

inter-pension représente **46 institutions communes et collectives indépendantes** en Suisse avec **1.8 mio. d'assurés** et **une fortune de prévoyance de CHF 211 milliards**.

inter-pension est leur porte-voix et participe activement aux grands débats politiques concernant la prévoyance professionnelle.

Petit mais puissant

Malgré la structure modeste de l'association, notre voix compte lorsqu'il s'agit de représenter nos membres. Nous soignons l'échange avec les décideurs de tous bords pour faire valoir les intérêts des assurés et des institutions de prévoyance. Notre structure est volontairement mince. Les cotisations encaissées et les bénéfices réalisés par les membres doivent servir à instaurer une prévoyance attractive en faveur de leurs assurés.

Ensemble nous avons du poids

De petites et grandes institutions communes et collectives indépendantes sont membres **d'inter-pension**. Ensemble, nous défendons les valeurs d'une prévoyance professionnelle indépendante et solidaire.